



Victime d'un incendie volontaire de voiture

Par **julien007**, le **01/02/2009 à 10:07**

bonjour, ma voiture a été incendiée, les auteurs arrêtés, un procès pénal va donc avoir lieu... mais je souhaiterais savoir comment cela va se passer pour mon indemnisation: est-ce mon assurance qui va me rembourser? Ou les dommages et intérêts fixés par le jugement? est-ce à moi de réclamer une indemnisation lors du procès? Faut-il que je saisisse le Fonds d'indemnisation des victimes d'attentats et autres infractions? De plus, un avocat est-il obligatoire pour faire valoir mes droits devant le tribunal? Enfin, j'ai entendu parler d'1 loi de juillet 2008 sur l'indemnisation des victimes, pourrait-elle s'appliquer à mon cas?

en bref, pourriez vous m'expliquer comment va se dérouler le procès, et mon rôle dans tout ça...

merci d'avance...